



handicapé rqth et pointage !

Par **manuery**, le **15/03/2020** à **08:54**

bonjour,

Etant travailleur handicapé, j'occupe un poste d'hôte de caisse dans un magasin depuis des années. La pointeuse jusqu'ici était placée au rdc mais le magasin a décidé subitement de la placer à l'étage, m'obligeant à emprunter un grand escalier pour me rendre à la pointeuse 6 à 10 fois par jour... j'ai une station debout pénible et des problèmes de hanches.. et c'est assez pénible pour moi.. j'en ai parlé à ma hiérarchie qui refuse de me trouver une autre solution de pointage et qui refuse également de déplacer la pointeuse au rdc..

la solution qu'ils me proposent, c'est d'emprunter le monte escalier pour les handicapés qui surplombe l'escalier. c'est une sorte de plateau retractable pour que les personnes en fauteuil roulant puissent monter et descendre.. Je suis très surpris, il me semble que ce n'est pas fait pour monter dessus debout, ce n'est pas adapter ni sécuriser, sans parler de l'aspect ridicule que j'aurai en croisant mes collègues.. Ont ils le droit de me proposer ça ? merci

Par **morobar**, le **15/03/2020** à **09:08**

Bonjour,

Pas d'autre solution que de passer par le médecin du travail qui exprimera les contraintes éventuelles.

Par exemple: interdiction d'emprunter des escaliers ou des montes-charges non adaptées au déplacement des personnes..., vérification du fonctionnement du plateau élévateur destiné

aux gens en fauteuil.

Mais s'il existe un monte-charge destiné aux handicapés il ne vous appartient pas de juger s'il est réservé aux individus circulant en fauteuil uniquement.